

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

- (T-) E C R E T -

N°D/95/ 054 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DE
DIRECTEURS NATIONAUX ADJOINTS-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret N°085/PRG/SGG/89 du 13 Avril 1989, portant organisation de la carrière diplomatique ;

VU le Décret N°94/073/PRG/SGG du 18 Août 1994, portant Restructuration du Gouvernement de la République ;

VU le Décret N°94/078/PRG/SGG du 23 Août 1994, portant Composition Partielle du Gouvernement ;

VU le Décret N°94/121/PRG/SGG du 3 Novembre 1994, portant attributions et organisation du Ministère à la Présidence chargé des Affaires Etrangères ;

- (T-) E C R E T E -

ARTICLE 1er/- Monsieur SEKOU CAMARA, Mle 122836 R, Professeur de Grade IV Echelon 2, Indice 1550, précédemment Directeur National Adjoint de la Direction Nationale des Affaires Politiques et Culturelles au Ministère à la Présidence chargé des Affaires Etrangères, est confirmé à son poste avec rang de Ministre Plénipotentiaire.

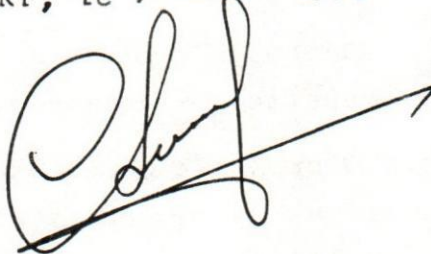
ARTICLE 2/- Monsieur ALI DIANE, Mle 189771 E, Ingénieur de Grade III, Echelon 10, Indice 1450, précédemment Chef de la Section Accréditation au Ministère à la Présidence chargé des Affaires Etrangères, est nommé Directeur National Adjoint avec rang de Ministre Plénipotentiaire de la Direction Nationale du Service du Protocole dudit Département.

ARTICLE 3/- Monsieur FALL FRANÇOIS LONSENY, Mle 197250 V, Juriste de Grade 1, Echelon 3, Indice 1120, précédemment Chef de la Division Consulaire au Ministère à la Présidence chargé des Affaires Etrangères, est nommé Directeur National Adjoint avec rang de Ministre

Plénipotentiaire de la Direction Nationale des Affaires Juridiques
et Consulaires dudit Département.

ARTICLE 4/- Le Présent Décret qui prend effet pour compter de
sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal
Officiel de la République./-

CONAKRY, le 7 Mars 1995

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lansana Conte', with a long horizontal stroke extending to the right.

GENERAL LANSANA CONTE